

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
01	Ain	Arrêté préfectoral n° DREAL-RCTV-TE01-01/2018 du 9 juillet 2018 définissant les réseaux routiers du département de l'Ain " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions
02	Aisne	Arrêté préfectoral du 9 juin 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Aisne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et de gabarit maximales et des prescriptions associées
03	Allier	Arrêté n° 704 bis/2018 du 6 mars 2018 définissant les réseaux routiers du département de l'Allier " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions
04	Alpes de Haute Provence	Arrêté préfectoral n° 2018-320-018 du 16 novembre 2018, modifié par l'arrêté du 24/11/2022 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Alpes-de-Haute-Provence accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques maximales de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
05	Hautes Alpes	Arrêté du 9 avril 2018 définissant le réseau routier " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Hautes-Alpes accessible aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
06	Alpes-Maritimes	-
07	Ardèche	Arrêté N° DREAL-RCTV-TE07-01/2018 du 16/03/2018, - modifié par l'arrêté N°DREAL-RCTV-TE07-02-2022 du 26/04/2022

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
08	Ardennes	Arrêté préfectoral n° 248 du 7 mai 2018 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Ardennes accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
09	Ariège	Arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 définissant le réseau routier " 72 tonnes " du département de l'Ariège accessible aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques des poids et gabarit maximales et des prescriptions de circulation associées
10	Aube	Arrêté DDT-SRRC-BSRD-2017324-001 du 20 novembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Aube accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
11	Aude	Arrêté N° DDTM/SPRISR/USR/2018-018 du 05/06/2018, - modifié par l'arrêté N°DDTM/SPRISR/USR/2022-059 du 13/06/2022
12	Aveyron	Arrêté n° 12-2018-12-17-003 du 17 décembre 2018, abrogeant l'arrêté n° 12-2017-11-22-002 du 22 novembre 2017, définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Aveyron accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et de gabarit maximales et des prescriptions associées
13	Bouches-du-Rhône	Arrêté du 4 décembre 2017 modifié portant sur la définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Bouches-du-Rhône accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
14	Calvados	Arrêté du 2 août 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " dans le département du Calvados accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
15	Cantal	Arrêté n° 2018-0185 du 6 février 2018 définissant les réseaux routiers du département du Cantal " TE120 ", " TE94 " et " TE72 " accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescription
16	Charente	Arrêté n° 16-2021-03-30-00005 du 30 mars 2021 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Charente accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
17	Charente-Maritime	Arrêté du 15 juillet 2021 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de Charente Maritime accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
18	Cher	Arrêté n° 2017-1-935 du 2 août 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Cher accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
19	Corrèze	Arrêté du 22 septembre 2025 modifiant les réseaux routiers « 120 tonnes », « 94 tonnes » et « 72 tonnes » du département de la Corrèze accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et de gabarit maximales et des prescriptions associées

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
2A	Corse du Sud	-
2B	Haute-Corse	-
21	Côte-d'Or	Arrêté préfectoral n° 805 du 14 décembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " de la Côte-d'Or accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
22	Côtes-d'Armor	Arrêté du 22 décembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes ", " 72 tonnes " du département des Côtes-d'Armor, accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
23	Creuse	Arrêté n° 23-2019-12-24-001 du 24 décembre 2019 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Creuse accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
24	Dordogne	Arrêté préfectoral n° 24-2020-07-31-002 du 31 juillet 2020 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Dordogne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
25	Doubs	Arrêté préfectoral n° 25-2017-07-10-006 du 10 juillet 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Doubs accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
26	Drôme	Arrêté préfectoral n° DREAL-RCTV-TE26-01/2018 du 17 avril 2018 définissant les réseaux routiers du département de la Drôme " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions
27	Eure	Arrêté préfectoral n° DDTM/ SCTSRD/2018/10 du 4 avril 2018 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Eure, accessibles aux convois exceptionnels sous réserve des caractéristiques du poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
28	Eure-et-Loir	Arrêté n° SERBAT-BRRT-2017-38 du 20 avril 2017 pris dans le cadre de la généralisation de la procédure d'instruction simplifiée des dossiers de transports exceptionnels et définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Eure-et-Loir accessibles aux convois exceptionnels, sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
29	Finistère	Arrêté préfectoral AP n° 2017097-0002 du 7 avril 2017 du département du Finistère définissant les réseaux routiers accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
30	Gard	Arrêté préfectoral n° 30-2018-03-14-006 du 14 mars 2018 modifié portant définition des réseaux routiers " 72 tonnes ", " 94 tonnes " et " 120 tonnes " du département du Gard accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques techniques de poids et gabarit et des prescriptions associées

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
31	Haute-Garonne	Arrêté du 11 décembre 2017 portant définition des réseaux routiers " 72 tonnes ", " 94 tonnes " et " 120 tonnes " du département de la Haute-Garonne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques maximales de poids et gabarit et des prescriptions associées
32	Gers	Arrêté n° 32-2018-10-09-009 du 09/10/2018 - modifié par l'arrêté n°32-2022-07-04-00004 du 04/07/2022
33	Gironde	Arrêté n° 33-2020-10-21-002 du 21 octobre 2020 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Gironde accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
34	Hérault	Arrêté N° DDTM34-2018-04-09341 du 28/03/2018 - modifié par arrêtés n° DDTM34-2019-02-10088 du 14/02/2019 et n° DDTM34-2021-05-11923 du 04/05/2021 - modifié par l'arrêté N°DDTM34-2022-07-19129 du 11/07/2022
35	Ille-et-Vilaine	Arrêté du 21/04/2017 modifié par l'arrêté n° 35-2021-08-19-00002 du 19/08/2021 - modifié par l'arrêté du 08/06/2022
36	Indre	Arrêté préfectoral n° 36-2017-05-16-004 du 16 mai 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Indre, accessibles aux convois exceptionnels, sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
37	Indre-et-Loire	Arrêté du 16/04/2025
38	Isère	Arrêté préfectoral N° DREAL-RCTV-TE38-01/2021 du 16 juin 2021 définissant les réseaux routiers du département de l'Isère « TE120 », « TE94 » et « TE72 », accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions
39	Jura	Arrêté du 21 juillet 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Jura accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées ;
40	Landes	Arrêté n° PR/ CAB/ DSEC/ BESR/2020/683 du 6 octobre 2020 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Landes accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
41	Loir-et-Cher	Arrêté N°41-2017-04-28-001 du 28/04/2017 - modifié par l'arrêté n°41-2022-06-09-00010 du 09/06/2022
42	Loire	Arrêté préfectoral n° DREAL-RCTV-TE42-01/2019 du 17 juin 2019 définissant les réseaux routiers du département de la Loire " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions
43	Haute-Loire	Arrêté DSC-CSR n° 2018-046 du 15 novembre 2018 définissant les réseaux routiers " TE120 ", " TE94 " et " TE72 " du département de la Haute-Loire accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
44	Loire-Atlantique	Arrêté du 10/04/2017, modifié par arrêté n° ddtm-2020-09-10 du 17/09/2020, - modifié par l'arrêté n° ddtm-20220601 du 14/06/2022
45	Loiret	Arrêté du 11 avril 2017 pris en application de la généralisation de la procédure d'instruction simplifiée des autorisations de circulation des transports exceptionnels et définissant les réseaux routiers " 72 tonnes ", " 94 tonnes " et " 120 tonnes " du département du Loiret accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques maximales de poids et de gabarit et des prescriptions de circulation associées
46	Lot	Arrêté préfectoral n° E-2018-162 du 3 juillet 2018 relatif à la définition des réseaux routiers " 72 tonnes " et " 48 tonnes " du département du Lot accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
47	Lot-et-Garonne	Arrêté n° 47-2020-08-04-001 du 4 août 2020 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Lot-et-Garonne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
48	Lozère	Arrêté n° DDT-DREC-2018-110-0002 du 20 avril 2018 portant définition des réseaux routiers " 72 tonnes " et " 48 tonnes " du département de la Lozère accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques techniques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
49	Maine-et-Loire	Arrêté N° TICSER-TE-2017-001 du 11/04/2017, - modifié par arrêtés n° TICSER-TE49-2018-001 du 21/11/2018, n° TICSER-TE49-2019-001 du 30/10/2019 et n° TICSER-TE49-2020-001 du 20/10/2020, - modifié par l'arrêté N° TICSER-TE-49-2022-001 du 01/06/2022

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
50	Manche	Arrêté N° 2018-06 du 28/03/2018, modifié par arrêtés N° 2019-22 du 02/09/2019 et N° 2021-12 du 11/06/2021, - modifié par l'arrêté n°2022-05 du 14/06/2022
51	Marne	Arrêté préfectoral du 1er juin 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Marne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et de gabarit maximales et des prescriptions associées
52	Haute-Marne	Arrêté n° 2466 du 8 novembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Haute-Marne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
53	Mayenne	Arrêté du 05/05/2017, modifié par les arrêtés n°TICSR-TE53-2018-001 du 28/11/2018, n°TICSR-TE53-2019-001 du 04/11/2019 et n°TICSR-TE53-2020-001 du 23/10/2020, - modifié par l'arrêté n°TICSR-TE-53-2022-001 du 07/06/2022
54	Meurthe-et-Moselle	Arrêté préfectoral n° 01-2017-DDT/ DIRECTION du 15 mai 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Meurthe-et-Moselle accessibles aux convois exceptionnels, sans consultation des gestionnaires d'infrastructures, sous réserve du respect des caractéristiques de poids et de gabarit et des prescriptions associées
55	Meuse	Arrêté N° TE55-2019-001 du 26/07/2019, - modifié par l'arrêté n°TE-55-2022-001-E-P du 08/06/2022

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
56	Morbihan	Arrêté du 20 septembre 2017 définissant les réseaux routiers du département du Morbihan accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
57	Moselle	Arrêté 2020/CAB/SI/PPA – DDT N° 320 du 11/09/2020, - modifié par l'arrêté 2022/CAB/PPA-DDT-N°254 du 29/06/2022
58	Nièvre	Arrêté préfectoral n° 58-2017-09-18-003 du 18 septembre 2017 modifié définissant les réseaux routiers “ 120 tonnes ”, “ 94 tonnes ” et “ 72 tonnes ” de la Nièvre accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
59	Nord	Arrêté du 27 mars 2017 modifié définissant les réseaux routiers “ 120 tonnes ”, “ 94 tonnes ” et “ 72 tonnes ” du département du Nord accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
60	Oise	Arrêté TE 2018 du 31/05/2018 modifié par arrêté du 22/07/2021, - modifié par l'arrêté du 10/03/2022
61	Orne	Arrêté préfectoral (NOR : 2360-18-021) du 6 mars 2018 modifié définissant les réseaux routiers “ 120 tonnes ”, “ 94 tonnes ” et “ 72 tonnes ” du département de l'Orne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
62	Pas de Calais	Arrêté du 14 mars 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Pas-de-Calais accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
63	Puy-de-Dôme	Arrêté n° DDPP/ STPRR/ TE/2019-01 du 7 juin 2019 pris en application de la généralisation de la procédure d'instruction simplifiée des autorisations de circulation des transports exceptionnels et définissant les réseaux routiers " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", du département du Puy-de-Dôme accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids, du gabarit maximal et des prescriptions associées
64	Pyrénées-Atlantiques	Arrêté préfectoral n° 64-2020-08-04-014 du 4 août 2020 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Pyrénées-Atlantiques accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
65	Hautes-Pyrénées	Arrêté n° 65-2018-03-30-002 du 30/03/2018 - modifié par l'arrêté n°65-2022-06-30-00006 du 30/06/2022
66	Pyrénées- Orientales	Arrêté préfectoral n° DDTM/ SER/2018103-0001 du 13 avril 2018 portant définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Pyrénées-Orientales accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques techniques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
67	Bas-Rhin	Arrêté préfectoral n° 014/2017 du 24 novembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Bas-Rhin accessibles aux convois exceptionnels, sous réserve du respect des caractéristiques de poids et de gabarit et des prescriptions associées

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
68	Haut-Rhin	Arrêté du 15 mai 2017-039-GES du 15 mai 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Haut-Rhin accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
69	Rhône	Arrêté préfectoral n° DREAL-RCTV-TE69-01/2017 du 20 décembre 2017 définissant les réseaux routiers du département du Rhône " TE120 ", " TE94 " et " TE72 ", accessibles aux convois exceptionnels, ainsi que leur cahier de prescriptions
70	Haute-Saône	Arrêté n° 70-2017-12-18-003 du 18 décembre 2017 modifié définissant les réseaux routiers 120 tonnes, " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Haute-Saône accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
71	Saône-et-Loire	Arrêté préfectoral n° 71-2017-09-05-007 du 5 septembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " de la Saône-et-Loire accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
72	Sarthe	Arrêté du 25 avril 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes ", " 72 tonnes " et " 48 tonnes " du département de la Sarthe accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
73	Savoie	Arrêté N° DREAL-RCTV-TE73-01/2019 du 22/07/2019 - modifié par l'arrêté n°DREAL-RCTV-TE73-01-2022 du 09/06/2022
74	Haute-Savoie	Arrêté N° DREAL-RCTV-TE74-01/2018 du 20/12/2018 - modifié par l'arrêté n°DREAL-RCTV-TE74-01-2021 du 03/12/2021

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
75	Paris	Arrêté N° 2019-00829 du 17/10/2019 modifié par arrêté n° 2021-00334 du 20/04/2021 - modifié par l'arrêté n°2022P16247 du 13/06/2022
76	Seine-Maritime	Arrêté du 23 août 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Seine-Maritime accessibles aux convois exceptionnels, sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales, et des prescriptions associées
77	Seine-et-Marne	Arrêté n° 2017-DDT-SIDCE-REG-001 du 29 mai 2017 portant sur la définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Seine-et-Marne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
78	Yvelines	Arrêté n°78-2025-09-05-00010 modifiant l'arrêté n°2017122-0002 du 02 mai 2017 définissant les réseaux routiers « 120 tonnes », « 94 tonnes » et « 72 tonnes » du département des Yvelines accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
79	Deux-Sèvres	Arrêté n° 79-2021-03-12-00002 du 12 mars 2021 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Deux-Sèvres accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
80	Somme	Arrêté TE2017-002 du 30 novembre 2017 abrogeant l'arrêté TE2017-001 du 27 mars 2017 relatif à la définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Somme accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
81	Tarn	Arrêté du 14 décembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Tarn accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
82	Tarn-et-Garonne	Arrêté préfectoral n° 82-2017-11-14-005 du 14 novembre 2017 pris en application de la généralisation de la procédure d'instruction simplifiée des autorisations de circulation des transports exceptionnels et définissant les réseaux routiers "72 tonnes ", " 94 tonnes " et " 120 tonnes " du département du Tarn-et-Garonne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques maximales de poids et gabarit et des prescriptions de circulation associées
83	Var	Arrêté du 29 novembre 2017 portant définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Var accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
84	Vaucluse	Arrêté du 20/12/2017, modifié par arrêté complémentaire du 06/03/2018, par arrêté modificatif N° 2 (84-2020-09-10-004 au RAA n° 84-2020-089 du 15/10/2020) du 10/09/2020 puis par arrêté modificatif N° 3 (84-2021-03-23-00004 au RAA spécial n° 84-2021-039 du 07/04/2021) du 23/03/2021 - modifié par l'arrêté n°4 du 28/09/2022
85	Vendée	Arrêté du 31 mars 2017 modifié relatif aux transports exceptionnels définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes ", " 72 tonnes " et " 48 tonnes " du département de la Vendée accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
86	Vienne	Arrêté préfectoral n° 2017-DDT-822 du 29 septembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de la Vienne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
87	Haute-Vienne	Arrêté du 31/12/2019, - modifié par l'arrêté du 10/06/2022
88	Vosges	Arrêté n° 337/2017 du 22/08/2017 - modifié par l'arrêté n°2025-138 du 15/10/2025 (abrogé par l'arrêté n°2026-009 du 23/01/2026) - modifié par l'arrêté n°2026-010 du 23/01/2026
89	Yonne	Arrêté préfectoral n° DDT/ USR/2018/0023 du 25 juin 2018 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Yonne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
90	Territoire de Belfort	Arrêté n° 90-2017-09-14-007 du 11 septembre 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Territoire de Belfort accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
91	Essonne	Arrêté n° 2017-DDT-SIDCE-REG-002 du 29 mai 2017 portant sur la définition des réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département de l'Essonne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
92	Hauts-de-Seine	Arrêté préfectoral DRIEA n° 2017-671 du 12 mai 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département des Hauts-de-Seine accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées

Table des arrêtés préfectoraux des réseaux routiers de transports exceptionnels TE120, TE94 et TE72 présents sur le site de la DSR et leurs statuts dans la cartographie

N° du Département	Nom du Département	Nom de l'arrêté
93	Seine-Saint-Denis	Arrêté préfectoral DRIEA n° 2017-3747 du 22 décembre 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes" et " 72 tonnes " du département de la Seine-Saint-Denis accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
94	Val-de-Marne	Arrêté préfectoral DRIEA n° 2017-4398 du 7 décembre 2017 modifié définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Val-de-Marne accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et abarit maximales et des prescriptions associées
95	Val-d'Oise	Arrêté n° 14091 du 5 mai 2017 définissant les réseaux routiers " 120 tonnes ", " 94 tonnes " et " 72 tonnes " du département du Val-d'Oise accessibles aux convois exceptionnels sous réserve du respect des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées
971	Guadeloupe	
972	Martinique	
973	Guyane	
974	La Réunion	
976	Mayotte	